

Le traitement réservé aux contractuels est inacceptable : Mobilisons-nous pour lutter contre l'injustice et la précarité !

Alors qu'il avait été promis la titularisation progressive des contractuels, le bilan est maintenant accablant. Le plan Sauvadet est un leurre : annonce du rectorat de Créteil de seulement 250 titularisations sur les 3 700 contractuels de l'académie. La précarité continue à se développer avec la création des emplois d'avenir professeurs, des CDD issus des concours exceptionnels de juin.

- **Plan Sauvadet :** En fait, les conditions d'éligibilité aux concours et examens réservés ont éliminé de nombreux candidats dont certains avaient largement plus de quatre années cumulées d'ancienneté. Sur les résultats déjà publiés, seuls 35 % des concours ont ouvert une liste complémentaire.
- **Reclassement :** Le reclassement reste très défavorable à des contractuels qui réussissent les différents concours. Nous avons pu déjà calculer des pertes de salaire mensuel de presque 800 euros. C'est une véritable double peine : ceux qui ont le plus longtemps subi la précarité sont aussi ceux à accuser les plus fortes pertes de salaire.
- **Licenciement :** Les menaces de licenciement augmentent avec la fin de l'avis réservé des chefs d'établissement. Les chefs d'établissement encouragés par leur hiérarchie préfèrent imposer des HSA et ainsi éviter la création de BMP. L'indemnisation chômage est bien trop longue à obtenir et de nombreux jours sont ainsi perdus.
- **Rémunération :** Cette année a vu l'explosion des services à temps partiel contraint, aussi bien pour les CDD que pour les CDI. Le gel indiciaire pour l'ensemble des agents publics depuis plusieurs années entraîne une perte de pouvoir d'achat depuis 2000 de 14%.



Pour la CGT Educ'action, la titularisation de tous les non-titulaires, y compris les assistants d'éducation et les personnels en contrat aidé, reste une nécessité. Elle continuera le combat pour gagner sur cette revendication légitime en travaillant sur la création de nouveaux corps de la Fonction publique pour accueillir les personnels sur de nouvelles missions

Rassemblement pour aller au ministère de l'Éducation nationale métro Solferino Place Bainville mercredi 26 juin à 14h30

Nous demanderons à être reçus par le ministre pour lui remettre nos lettres témoignant de notre situation.





→ La CGT Éduc'action a initié une interpellation unitaire auprès du ministre pour que celui-ci revienne sur cette situation inacceptable. Dans les établissements, les départements et les académies, des actions se mettent en place. Elle appelle à développer la mobilisation.

→ La CGT Éduc'action Créteil organise un rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale. Venez-y avec vos lettres, témoignant de votre situation de précarité, adressées au ministre. Nous pourrions organiser un témoignage devant la presse avant d'exiger d'être reçus en délégation pour les remettre au ministre.

→ L'heure est à la mobilisation pour sortir réellement de la précarité .

La CGT Éduc'action Créteil revendique :

- Une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. La CGT Éduc'action revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec, le cas échéant, la création de nouveaux corps dans la Fonction publique.**
- L'arrêt du recrutement de non-titulaires et, dans l'immédiat, la garantie de leur réemploi.**
- L'abrogation des HSA au bénéfice de la création de postes.**
- L'amélioration des conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation. Tous les services faits au sein des établissements, vacations, AED, soient pris en compte pour calculer l'ancienneté de service ouvrant droit aux mesures de CDIisation et de dispositif de titularisation.**
- Le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications.**
- La cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite). Cela passe aussi par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences des Commissions Consultatives.**
- Le maintien de salaire à 100% pour tous les CDI, à l'instar de l'Académie limitrophe de Versailles.**
- L'ouverture quotidienne de la DAS 2 afin d'accueillir et accompagner les collègues. Signature de conventions entre le rectorat et les pôles emplois des trois départements de l'académie afin que ceux-ci adressent directement la lettre de rejet par voie électronique à la DAS2, sésame pour pouvoir recevoir l'indemnité chômage.**